

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2021

Présents : Nicolas FEDOU – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Joël OULIE – Jacqueline CALASTRENG – Anne-Marie ROBERT – Pierre MAFFRE (absent avec procuration pour la 1^{ère} délibération) – Stéphane CALGARO – Alice VICTOIRE BOSC – Thomas PORTIER – Robert GIUSTI et Laëtitia AUGUSTIN

Absents excusés (avec procuration) : Pierre MAFFRE (procuration à Claudie SIMONNIN TOMASEK pour la première délibération) – Rose-Marie MELENDO (procuration à Gilles VIEULLES) – Régis ARTIS (procuration à Nicolas FEDOU)

Secrétaire de séance : Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1 – FINANCES : Décision modificative du budget n°2

Monsieur le Maire propose une modification du budget d'investissement afin d'intégrer deux nouvelles opérations.

Les modifications sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2315-355 Toiture Bâtiment de la gare	25 000,00 €	
D 2315-360 Aménagement du stade municipal		12 000,00 €
23 : Immobilisations en cours	25 000,00 €	12 000,00 €
D2031-359 Sécurisation de la RD11		13 000,00 €
20 : Immobilisations incorporelles		13 000,00 €
TOTAL DES VIREMENTS	25 000,00 €	25 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte ces modifications.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2 – RESSOURCES HUMAINES : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Claudie SIMONNIN TOMASEK, adjointe en charge des ressources humaines, indique la nécessité de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des différents services de la Mairie. Elle propose au Conseil Municipal, la création des emplois temporaires suivants :

Filière	Grade	Catégorie	Nombre	Durée hebdomadaire	Validité du poste
Technique	Adjoint technique	C	1	35 heures	6 mois renouvelable
Technique	Adjoint Technique	C	1	24 heures	12 mois
Administrative	Adjoint Administratif	C	1	35 heures	6 mois renouvelable
Administrative	Adjoint Administratif	C	1	14.50 heures	6 mois renouvelable
Administrative	Adjoint administratif	C	1	35 heures	6 mois maximum
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	1	35 heures	8 mois maximum

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer les emplois temporaires proposés
- indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 19h30.